

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2012-2013

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

ISSN #1718-7117

This document is also available in English.

Table des matières

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2012-2013

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Organigramme du Ministère	10
Lois	11
Organismes classifiés	14

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Dépenses prévues du ministère 2012-2013 (M\$)	17
Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	17

ANNEXE : Rapport annuel 2011-2012

Dépenses réelles provisoires du ministère 2011-2012	28
---	----

Partie I : Plan axé sur les résultats publié 2012-2013

**Ministère de la Formation et des Collèges et
Universités**

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision

L'Ontario disposera d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et de la population la plus instruite du monde afin de renforcer l'atout compétitif et la qualité de vie de la province.

Mandat

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités oriente et façonne les systèmes d'éducation postsecondaire et d'emploi et de formation de la province. Il alloue un financement au titre des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations aux collèges et aux universités financées par les deniers publics, établit les objectifs provinciaux quant à l'utilisation des fonds publics et élabore des cadres en vue d'atteindre ces objectifs.

Le ministère veille à ce que toutes les personnes qualifiées aient accès à une éducation postsecondaire de qualité au moyen de règlements relatifs aux frais de scolarité, de subventions de fonctionnement, de dépenses en immobilisations, d'un régime d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants, et de mécanismes de financement et de responsabilisation ciblés.

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, le ministère élabore des orientations stratégiques en matière d'éducation des adultes et de formation liées au marché du travail et fixe des normes relatives à la formation professionnelle, par exemple en ce qui a trait à l'accréditation et à l'apprentissage des gens de métier. Il gère également les services et les programmes provinciaux de formation professionnelle et de préparation au marché du travail, notamment en matière d'alphabétisation et de formation de base des adultes, et entreprend des activités de recherche et de planification sur le marché du travail.

Stratégies du ministère

L'avantage concurrentiel de l'Ontario est sa population. La province ne peut que réussir lorsque sa population dispose des possibilités et des outils dont elle a besoin pour atteindre son plein potentiel.

Dans l'économie mondiale actuelle, l'éducation et les compétences sont essentielles à la réussite de chacun et la pierre angulaire de la croissance et de la prospérité de la province.

D'ici 2020, on s'attend à ce que des études postsecondaires ou une formation professionnelle soient requises pour 70 % des nouveaux emplois, y compris les emplois de premier échelon. Une main-d'œuvre compétente et qualifiée attire les emplois et les investissements qui renforcent la province et contribuent à une qualité de vie élevée. Elle procure aussi d'autres avantages comme des taux de pauvreté inférieurs et de meilleurs résultats dans le domaine de la santé tout en contribuant à la vitalité économique de la province.

C'est pourquoi le gouvernement continue d'investir dans le système d'éducation postsecondaire.

Les investissements antérieurs, dont le plan Vers des résultats supérieurs de l'Ontario, qui représente une enveloppe de 6,2 milliards de dollars, ont produit des résultats notables et ont contribué à l'amélioration du système d'éducation postsecondaire de la province. Grâce au plan, entre autres, un plus grand nombre de personnes fréquentent les universités et les collèges ou apprennent un métier, les places dans les programmes des cycles supérieurs liés à des domaines importants pour l'économie sont plus nombreuses et le taux d'accession aux études postsecondaires est plus élevé.

Les investissements dans l'éducation postsecondaire – soit 4,8 milliards de dollars en 2011-2012 – s'appuient sur les réussites précédentes. Les effets positifs sont notamment les suivants :

- Quelque 210 000 étudiants en plus font des études collégiales ou universitaires ou apprennent un métier depuis 2002-2003.
- Plus de 270 000 étudiantes et étudiants ont reçu une aide financière du RAFFO en 2010-2011.
- Le taux d'accession aux études postsecondaires a augmenté, passant de 56 % en 2002-2003 à 64 % en 2011.
- Le taux de diplomation dans les universités est passé de 74 % en 2002 à 81 %, et celui dans les collèges est passé de 57 % à 65 %.
- Un site Web qui présente des outils interactifs, de l'information à jour et des fonctions de navigation améliorées.

Les investissements d'Emploi Ontario, qui se chiffraient à environ 1 milliard de dollars par année en 2011-2012, visaient particulièrement les services destinés aux travailleurs touchés par la crise économique. Voici quelques-unes des réalisations.

- Emploi Ontario aide plus d'un million d'Ontariennes et d'Ontariens chaque année, notamment :
 - les employeurs, qui peuvent utiliser le réseau pour trouver des travailleurs qui possèdent les compétences qu'ils recherchent;
 - les travailleurs licenciés qui bénéficient de programmes de formation professionnelle et d'autres services d'emploi et de planification de carrière;
 - les travailleurs, les apprentis, les nouveaux arrivants et les jeunes qui ont accès à l'apprentissage permanent.
- La transformation d'Emploi Ontario en un modèle de prestation de services à guichet unique pour mieux répondre aux besoins des personnes à la recherche d'un emploi, des employeurs et des communautés de la province. La prestation des services est assurée par un réseau de 170 fournisseurs de services exploitant plus de 400 points de service en Ontario, y compris de services de visite.

- Le programme Deuxième carrière aide, depuis juin 2008, plus de 55 000 personnes à suivre une formation.
- Plus de 120 000 apprentis apprennent un métier de nos jours, soit environ 60 000 de plus qu'en 2002-2003.
- Le nombre de nouvelles inscriptions annuelles à des programmes d'apprentissage est passé de 17 100 en 2002-2003 à plus de 29 000 en 2010-2011.

Malgré le climat économique difficile, l'Ontario continuera à investir dans le secteur de l'éducation postsecondaire pour faire en sorte que les collèges, les universités et le corps étudiant disposent des ressources qui leur sont nécessaires. Les investissements dans l'éducation et la formation professionnelle jouent un rôle essentiel pour préparer la population aux emplois qui mènent à la prospérité future dans l'économie du savoir.

Au cours de la prochaine année, nous allons continuer à investir modestement dans l'éducation postsecondaire pour prendre appui sur nos réussites de manière durable. Nous visons un taux d'accession à un titre scolaire de niveau postsecondaire en Ontario de 70 %.

Nous financerons intégralement la croissance des inscriptions pour garantir à chaque étudiant qualifié une place dans un collège ou une université. Même si la croissance des effectifs a atteint un rythme modéré cette année, nous demeurons déterminés à financer 60 000 places supplémentaires.

Pour améliorer l'accès aux collèges et aux universités, le gouvernement va continuer à renforcer l'aide aux études afin que chaque étudiant qualifié ait accès aux études postsecondaires. Et notamment, nous maintiendrons le Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario pour que l'éducation postsecondaire demeure abordable pour les étudiants dont le revenu est faible ou moyen et leurs familles.

L'Ontario va continuer d'aider les personnes au chômage et celles qui ont besoin de se perfectionner, d'apprendre un nouveau métier, de suivre une formation en apprentissage ou d'améliorer leurs compétences en littératie.

Emploi Ontario continuera à appuyer les personnes qui sont au chômage et qui cherchent un emploi et ce, par le biais d'une gamme de services d'emploi. Le programme Deuxième carrière servira 12 000 Ontariennes et Ontariens cette année. Par ailleurs, nous étudierons la possibilité d'intégrer les services d'emploi et de formation à l'échelle du gouvernement pour qu'ils soient plus adaptés au marché de l'emploi d'aujourd'hui. Nous assurerons aussi la promotion de la formation en apprentissage pour augmenter l'offre de travailleurs qualifiés.

Pour appuyer les apprenants adultes, le gouvernement a lancé le Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario. Le Programme d'alphabetisation et de

formation de base a commencé en avril 2012 à faire rapport sur les progrès des apprenants en utilisant le Cadre.

Priorités du ministère

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités appuiera l'objectif gouvernemental de renforcer le système de formation et d'éducation postsecondaire de l'Ontario en collaborant avec ses partenaires pour réaliser les priorités fondamentales suivantes :

- transformer le système d'éducation postsecondaire pour répondre aux impératifs de l'économie de l'innovation;
- accroître le nombre de travailleurs qualifiés et compétents de la province en élargissant l'accès à l'éducation et à la formation et en offrant davantage de programmes;
- prôner une culture de formation et d'apprentissage continu.

Transformer le système d'éducation postsecondaire

Pour obtenir un bon emploi au XXI^e siècle, il faut avoir une bonne éducation. Au cours des années à venir, on estime que des études postsecondaires seront requises pour 70 % des emplois en Ontario, ainsi on prévoit que la demande se maintiendra pour des diplômés d'universités ou de collèges et des travailleurs de métiers spécialisés.

Le vieillissement de la population, la concurrence mondiale pour les travailleurs qualifiés et l'évolution continue de la technologie en milieu de travail stimulent la demande pour les personnes qui détiennent des compétences et des connaissances spécialisées.

Nous travaillerons avec les établissements, les organismes et les étudiants pour transformer notre système d'éducation postsecondaire en vue de le rendre plus efficace et durable tout en protégeant la qualité pour le corps étudiant.

La stabilité est assurée dans le secteur grâce au cadre de financement pluriannuel. Un certain nombre de mesures modestes de gestion des dépenses seront mises en vigueur vu les défis fiscaux actuels.

Conformément aux recommandations de la Commission Drummond, le financement accordé au secteur croîtra à un rythme durable.

Selon le Budget de l'Ontario de 2012 intitulé *Des mesures décisives pour l'Ontario*, le financement octroyé aux collèges et universités de l'Ontario augmentera de 111 millions de dollars en 2012-2013, et de 155 millions de dollars en 2014-2015. Cette mesure en faveur de la croissance des effectifs aidera à garantir que chaque étudiant qualifié a accès aux études postsecondaires.

Même si la hausse des effectifs a été modérée cette année, nous demeurons fidèles à notre engagement de financer 60 000 places supplémentaires.

Au cours des trois prochaines années, nous augmenterons l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants de 10 % en moyenne par année. Le montant de cet investissement passera de 917 millions de dollars en 2011-2012 à 1,039 milliard de dollars en 2012-2013, soit une augmentation de 122 millions de dollars. Le financement continuera à croître au cours des années suivantes pour atteindre 1,216 milliard de dollars en 2014-2015, soit une hausse de près de 300 millions de dollars comparativement au financement actuel.

Le gouvernement maintiendra le Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario et l'indexera pour refléter les frais de scolarité à compter de 2012-2013.

Pour aider à accroître le taux d'accession aux études postsecondaires, l'Ontario aidera les étudiants à faire des choix éclairés avant, pendant et après leurs études postsecondaires.

Le gouvernement va continuer à soutenir l'apprentissage actif (comme les stages et les programmes d'éducation coopérative) pour mieux préparer les étudiants au marché du travail et leur faire vivre des expériences pertinentes et diversifiées.

Nous sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif d'augmenter le nombre d'inscriptions d'étudiants étrangers de 50 % d'ici 2015. Nous continuerons à collaborer avec les collèges et les universités pour attirer les étudiants étrangers en réorientant notre stratégie afin de refléter la réussite de nos efforts de recrutement. Les établissements de l'Ontario ont une excellente réputation à l'étranger pour ce qui est de la qualité des études postsecondaires lesquelles sont en demande dans le monde entier.

Priorités du ministère – Éducation postsecondaire

- Faire passer le taux d'accession aux études postsecondaires à 70 %
- Garantir à chaque étudiant qualifié une place dans un collège ou une université
- Améliorer et moderniser le système d'éducation postsecondaire
- Améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire grâce à un solide programme d'aide financière aux étudiantes et étudiants

Accroître la main-d'œuvre qualifiée de l'Ontario

En réponse au ralentissement économique mondial, le gouvernement de l'Ontario a créé Deuxième carrière en 2008 pour aider les personnes sans emploi ou licenciées à suivre une formation menant à une nouvelle carrière. Plus de 55 000 Ontariennes et Ontariens ont participé au programme depuis son lancement.

Dans le Budget de 2012 intitulé *Des mesures décisives pour l'Ontario*, le gouvernement s'engage à investir au total une enveloppe de 251,1 millions de dollars en 2012-2013 dans Deuxième carrière. Le programme desservira environ 12 000 personnes en Ontario cette année.

L'Ontario dispose d'un important vivier de capital humain inexploité. Les Autochtones, les personnes handicapées, les jeunes à risque et à faible revenu sont tous sous-représentés dans les établissements d'enseignement postsecondaire, la formation en milieu de travail, les programmes de formation professionnelle et le marché du travail en soi. Ces Ontariennes et Ontariens font face à des défis particuliers et nous nous sommes donné comme objectif de les aider à obtenir les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour réussir.

Organisme de réglementation dirigé par l'industrie devant entrer en fonction d'ici janvier 2013, l'Ordre des métiers de l'Ontario régit le système provincial d'apprentissage et de formation aux métiers spécialisés. L'Ordre va poursuivre son travail visant à définir les structures de gouvernance et à élaborer des règlements qui tiendront compte des besoins des employeurs, des employés, des apprentis et de la population ainsi que des impératifs de l'économie.

L'Ordre des métiers de l'Ontario entreprendra l'examen des ratios compagnons-apprentis dès avril 2012. Dans le cadre de cet examen, des représentants de l'industrie et des travailleurs collaboreront entre eux pour déterminer les ratios.

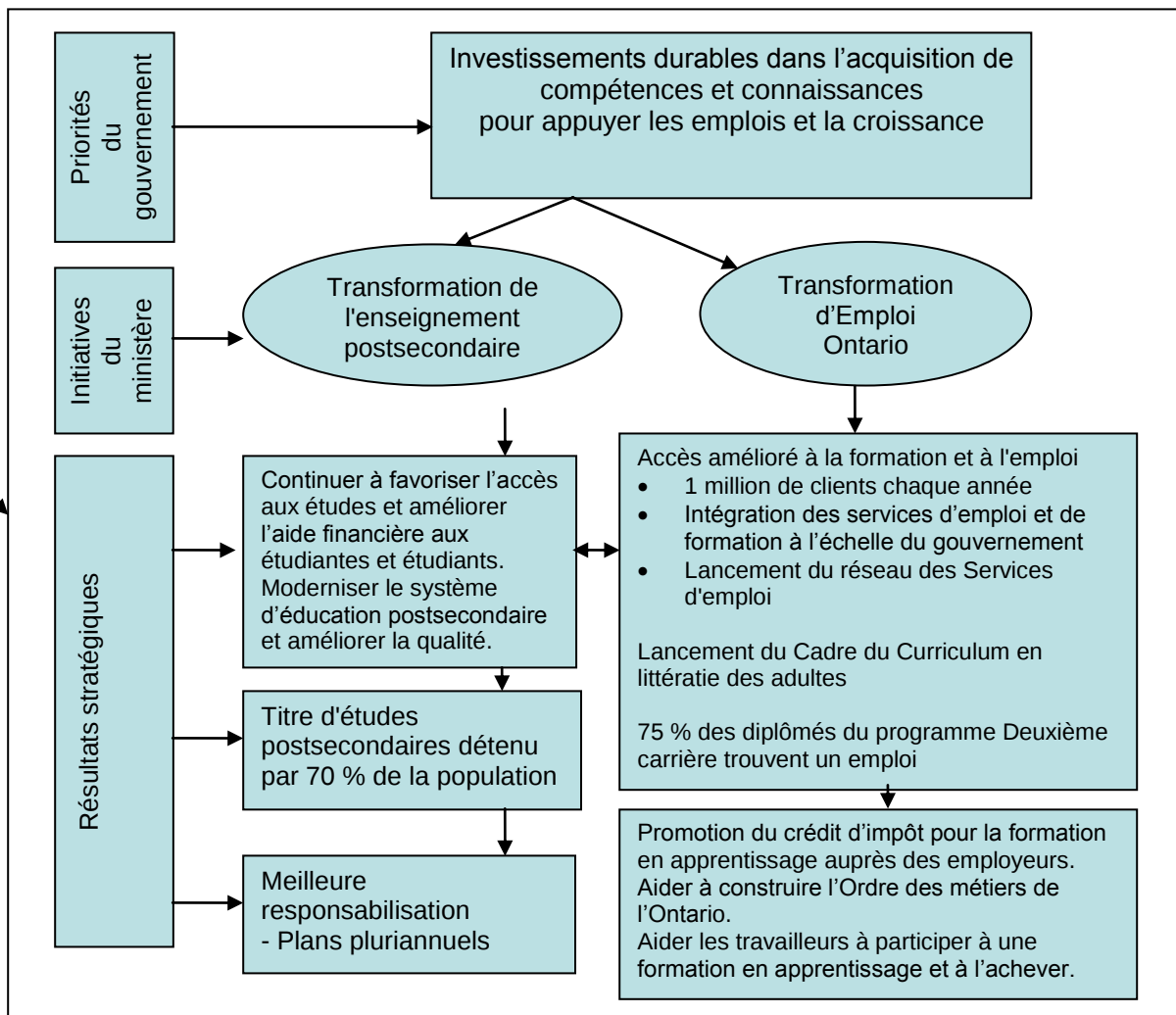
Dans le but d'aider davantage d'apprentis à achever leur formation, l'Ontario élargira les cours de préparation aux examens et entreprendra l'examen de l'efficacité du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation en apprentissage.

Nous continuerons à travailler avec nos partenaires ministériels pour assurer la prestation des programmes d'emploi d'été et des services pour les jeunes.

Priorités du ministère – Emploi Ontario

- Poursuivre la mise en œuvre de la transformation d'Emploi Ontario
- Mettre en œuvre le nouveau Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario
- Poursuivre la prestation des programmes de formation professionnelle et les programmes d'emploi

CONTRIBUTION DU MINISTÈRE À LA RÉALISATION DES PRIORITÉS ET DES RÉSULTATS

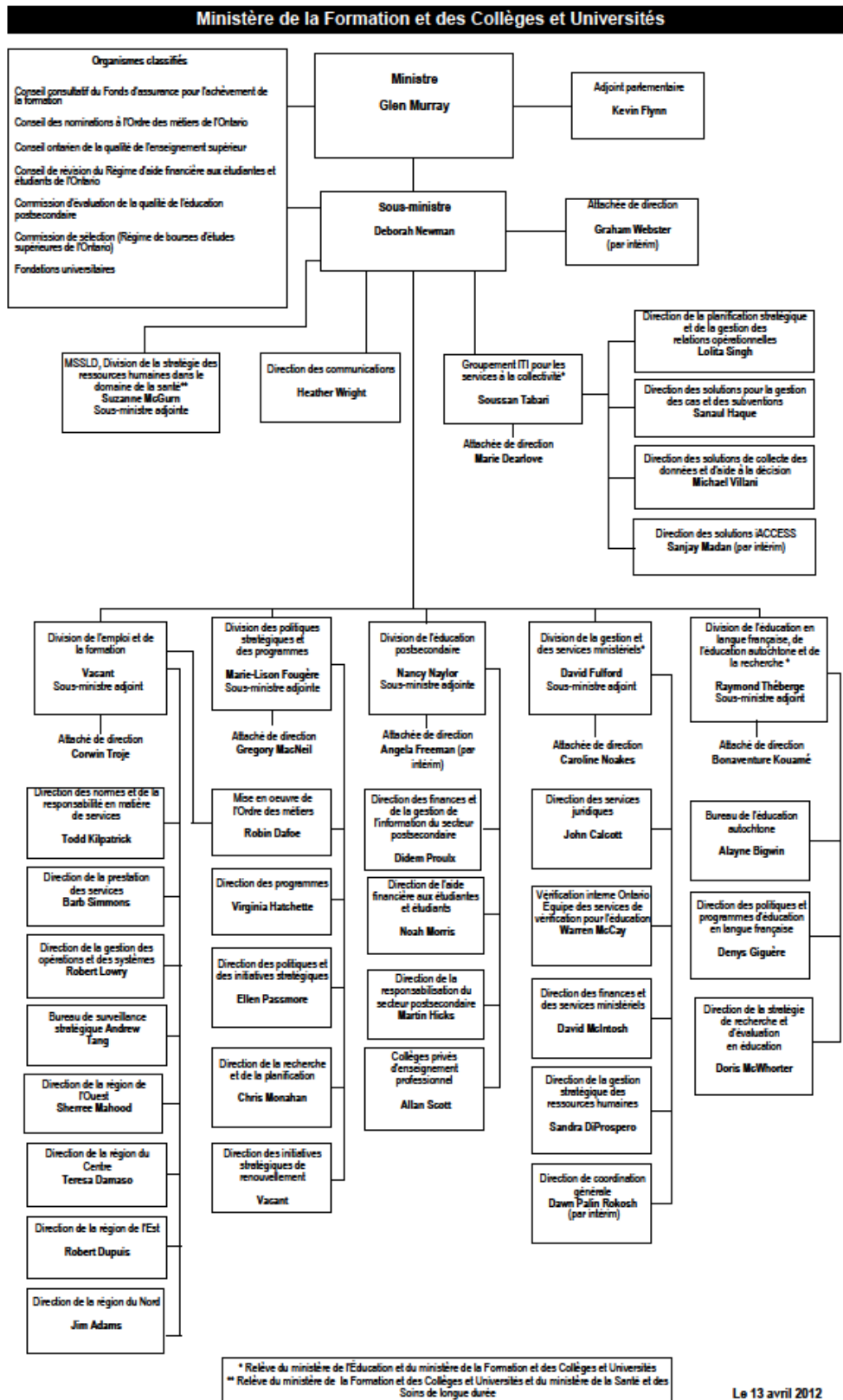


MESURES DE PERFORMANCE 2012-2013Éducation postsecondaire

- Porter le taux d'accession aux études postsecondaires en Ontario à 70 % d'ici 2020, et accroître le nombre d'étudiants étrangers de 50 % en cinq ans tout en garantissant une place aux étudiants ontariens.
- Accroître les effectifs de plus de 60 000 étudiants, y compris 6 000 places pour les programmes d'études supérieures.

Emploi Ontario

- Inscription de 29 000 à 32 000 nouvelles formations en apprentissage en 2012-2013 comparativement à 19 000 nouvelles formations en apprentissage en 2004-2005.
- 79 % des clients du programme de Services d'emploi obtiendront un emploi ou poursuivront leurs études ou leur formation en 2012-2013.



LOIS

Loi de 2008 sur l'Université Algoma, L.O. 2008, chap. 13

Confère à l'université la mission particulière d'être axée sur l'enseignement et de cultiver l'apprentissage interculturel entre les communautés autochtones et les autres. Le droit d'attribuer des grades universitaires sera octroyé à l'université à une date déterminée par proclamation.

Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle, L.O. 1998, chap. 22

Établit le cadre des programmes de formation en apprentissage dans les métiers ne relevant pas du secteur de la construction et la reconnaissance professionnelle des apprentis et des compagnons. (Sera abrogée à une date déterminée par proclamation.)

Partie VII de la Loi sur la négociation collective dans les collèges, L.R.O. 1990, chap. C.15

[Nota : Le reste de la loi a été abrogé le 8 octobre 2008.]

La partie VII décrit la composition et les devoirs de la Commission des relations de travail dans les collèges. Sera abrogé à une date fixée par proclamation.

Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges, L.R.O. 2008, chap. C.15

Établit le cadre de négociation collective provincial pour le corps professoral et le personnel de soutien à temps plein et à temps partiel des collèges d'arts appliqués et de technologie.

Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur, L.O. 2005, chap. 28, Annexe G

Établit le conseil consultatif chargé de conseiller le ministre sur la façon d'améliorer la qualité du secteur d'éducation postsecondaire.

Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, L.R.O. 1990, chap. M.19

Établit les pouvoirs généraux et le rôle de supervision du ministère et du ministre et leur donne le pouvoir d'octroyer des prêts et des subventions aux étudiants ainsi qu'aux résidents en médecine.

Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, Annexe F

Établit le cadre législatif régissant les collèges d'arts appliqués et de technologie, y compris leurs mandats, objectifs et statuts à titre d'organismes de la Couronne, ainsi que le pouvoir du ministre d'émettre des lignes directrices sur la manière dont les collèges s'acquittent de leurs objectifs ou mènent leurs activités, et d'intervenir dans leurs affaires dans certaines circonstances.

Loi de 2002 sur l'École d'art et de design de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, Annexe E
Détermine l'établissement et l'autorise à décerner des baccalauréats et des maîtrises en beaux-arts et design ainsi que des maîtrises ès arts.

Loi de 2009 sur l'Ordre des métiers de l'Ontario et l'apprentissage, L.O. 2009, chap. 22

Établit l'Ordre des métiers de l'Ontario pour réglementer l'exercice des métiers et régir les membres de l'Ordre y compris certains employeurs. (Articles 1, 9-15, 17-25, 27, 30-35, 60-63, 72-76, 78-81, 88, 91-93 et 95 en vigueur. Le reste de la Loi entrera en vigueur par proclamation, prévue le 1^{er} janvier 2013.)

Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre, L.O. 2009, chap. 24

Établit le Code de mobilité de la main-d'œuvre pour les organismes de réglementation en ce qui concerne la certification et l'agrément en Ontario des personnes détenant un certificat dans des métiers et emplois dans d'autres provinces et territoires canadiens.

Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire, L.O. 2000, chap. 36

Interdit à toute personne de décerner des grades ou de se présenter comme une université sans en avoir été autorisée en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou sans avoir reçu le consentement du ministre. Établit aussi la Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire chargée de présenter des recommandations au ministre au sujet des demandes de consentement.

Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel, L.O. 2005, chap. 28, Annexe L

Loi exhaustive qui assure la protection des consommateurs, exige l'enregistrement des établissements privés offrant des programmes de formation professionnelle et régit les conditions d'enregistrement.

Loi sur la qualification professionnelle et l'apprentissage des gens de métier, L.R.O. 1990, chap. T.17

Établit le cadre des programmes de formation en apprentissage dans les métiers relevant du secteur de la construction et la reconnaissance professionnelle des apprentis et des compagnons. (Sera abrogée à une date déterminée par proclamation.)

Loi sur les pouvoirs des universités en matière d'expropriation, L.R.O. 1990, chap. U.3

Détermine quelles sont les universités autorisées à exproprier des biens-fonds et stipule que les expropriations doivent être effectuées conformément à la Loi sur l'expropriation.

Loi de 1992 sur les fondations universitaires, L.O. 1992, chap. 22

Établit les fondations pour certaines universités désignées. Chaque fondation est un organisme de la Couronne et les membres sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Loi de 2002 sur l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario, L.O. 2002, chap. 8, Annexe O

Détermine l'établissement et lui donne le droit de décerner des diplômes généraux.

Nota :

1. *Cette liste ne comprend pas les lois non consolidées relatives aux universités publiques ni les lois d'intérêt privé, y compris certaines lois liées à des universités qui reçoivent une aide publique par l'intermédiaire du ministère de la Formation et des Collèges et Universités; elle ne comprend pas non plus les lois exclusivement modificatives.*

Mars 2012

ORGANISMES CLASSIFIÉS

Nom	Description	Prévisions 2012-2013 Dépenses	Prévisions 2012-2013 Revenus	Chiffres réels provisoires 2011-2012 Dépenses	Chiffres réels provisoires 2011-2012 Revenus	Chiffres réels 2010-2011 Dépenses	Chiffres réels 2010-2011 Revenus
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)	Aide le ministre à améliorer tous les aspects de l'éducation postsecondaire, en visant particulièrement la qualité de l'éducation offerte dans le secteur et l'accès aux études postsecondaires et en améliorant la responsabilisation des établissements d'enseignement postsecondaire. Les fonctions de l'organisme sont aussi les suivantes : - formuler les cibles à atteindre et les mesures de performance à utiliser pour évaluer le secteur de l'éducation postsecondaire; - évaluer le secteur postsecondaire, présenter le rapport de l'évaluation au ministre et rendre publics les résultats; - effectuer des recherches et encourager la collaboration entre les établissements.	5 000 000	s.o.	5 000 000	s.o.	4 998 854	s.o.
Conseil des nominations à l'Ordre des métiers de l'Ontario	Établi en 2009 dans le but de désigner les membres de la structure de gouvernance de l'Ordre des métiers de l'Ontario. À titre d'organisme de réglementation, l'Ordre des métiers de l'Ontario : - modernisera le système d'apprentissage et de formation aux métiers spécialisés de la province; - encouragera plus de gens à exercer un métier, et aidera le système à mieux servir les employeurs, les travailleurs qualifiés, les apprentis et les consommateurs; - établira des normes de formation et de certification pour servir le secteur des métiers spécialisés et l'intérêt public.	53 900	s.o.	159 944	s.o.	81 981	s.o.
Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire	Fait des recommandations au ministre relativement aux demandes d'approbation présentées, en vue d'offrir des programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire ou d'utiliser le terme « université », par des établissements ontariens	726 900	50 000	664 519	120 000	722 654	90 000

Nom	Description	Prévisions 2012-2013 Dépenses	Prévisions 2012-2013 Revenus	Chiffres réels provisoires 2011-2012 Dépenses	Chiffres réels provisoires 2011-2012 Revenus	Chiffres réels 2010-2011 Dépenses	Chiffres réels 2010-2011 Revenus
	privés, nouveaux ou existants, qui confèrent des grades universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges d'arts appliqués et de technologie et tout autre établissement non autorisé à décerner des grades universitaires en vertu d'une loi ontarienne.						
Comités consultatifs provinciaux (CPP) et comités de l'industrie (CI) pour les métiers spécialisés	Les CCP et les CI dispensent des conseils en ce qui concerne l'établissement et la gestion des programmes de formation en apprentissage et des qualifications professionnelles. Les CCP et les CI ont été dissous et leurs fonctions ont été transférées à l'Ordre des métiers de l'Ontario.	s.o.	s.o.	52 812 pour les ACDF de la Direction de la prestation des services régionaux du MFCU pour soutenir la poursuite des activités des CPP et des CI par l'Ordre des métiers pour une période de six mois à compter du 1 ^{er} avril 2011.	s.o.	193 356	s.o.
Comité consultatif de l'admissibilité au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)	Étudie les demandes de réexamen des personnes qui ont présenté une demande au RAFEO et fait des recommandations au ministre quant à leur admissibilité à l'aide financière offerte par le RAFEO.	3 600	s.o.	2 134	s.o.	8 180	s.o.
Commission de sélection (Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario)	Fournit des conseils au ministre au sujet des politiques et de l'administration du Régime de bourses d'études supérieures de l'Ontario et choisit les candidats qui ont droit à un financement dans le cadre du programme.	10 000	s.o.	5 026	s.o.	6 848	s.o.

Conseil consultatif du Fonds d'assurance pour l'achèvement de la formation (FAAF)	Conseille la surintendante ou le surintendant des collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP) au sujet de l'administration du FAAF, notamment en ce qui a trait à la gestion financière du fonds, aux critères d'évaluation de la viabilité financière des CPEP, aux lignes directrices générales à suivre en cas de fermeture d'un CPEP et aux mesures à prendre si un CPEP ferme ses portes. *Le FAAF est un compte autorisé par le ministère des Finances et destiné à des fins particulières dans le Trésor (compte de passif) et comporte les sommes reçues ou recueillies par l'Ontario à des fins particulières.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.
Fondation de l'Université Queen's à Kingston et Fondation de l'Université McMaster	Les fondations ont pour mandat de solliciter, recevoir, gérer et répartir les fonds et d'autres propriétés en vue d'appuyer l'université visée par la fondation.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

Information financière du ministère

Dépenses prévues du ministère 2012-2013 (M\$)	
Fonctionnement	7 215,12
Immobilisations	293,44
TOTAL	7 508,56

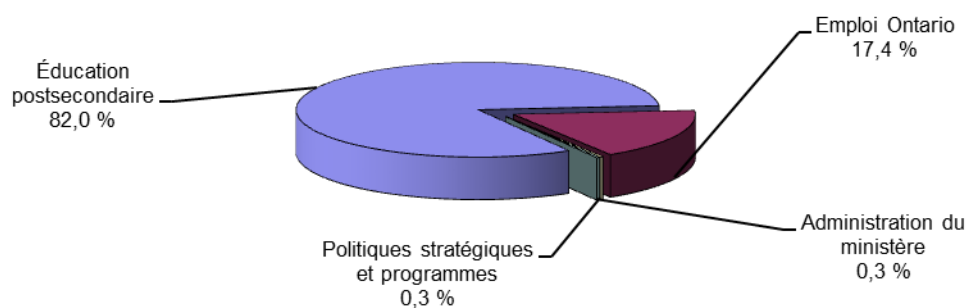
Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit/programme	Prévisions 2012-2013	Variations par rapport aux prévisions de 2011-2012		Prévisions 2011-2012*	Chiffres réels provisoires 2011-2012*	Chiffres réels 2010-2011*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	20 734 700	2 564 300	14,1 %	18 170 400	21 608 777	18 315 953
Éducation postsecondaire	6 209 955 800	238 275 400	4,0 %	5 971 680 400	6 041 690 852	6 612 503 865
Emploi Ontario	1 319 600 100	(82 863 400)	-5,9 %	1 402 463 500	1 331 502 205	1 462 166 429
Politiques stratégiques et programmes	23 939 300	1 511 900	6,7 %	22 427 400	20 901 840	18 613 594
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	7 574 229 900	159 488 200	2,2 %	7 414 741 700	7 415 703 674	8 111 599 841
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	33 945 414	3 104 400	10,1 %	30 841 014	37 191 900	30 009 296
Total du ministère – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	7 608 175 314	162 592 600	2,2 %	7 445 582 714	7 452 895 574	8 141 609 137
Redressement de consolidation et autres redressements	(99 609 700)	(13 179 700)	15,2 %	(86 430 000)	(146 571 158)	(615 106 613)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	7 508 565 614	149 412 900	2,0 %	7 359 152 714	7 306 324 416	7 526 502 524
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS						
Éducation postsecondaire	61 601 000	5 300 000	9,4 %	56 301 000	-	57 695 075
Emploi Ontario	8 900 000	(4 250 000)	-32,3 %	13 150 000	-	20 508 944
Moins : Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement et d'immobilisations	70 501 000	1 050 000	1,5 %	69 451 000	-	78 204 019
Mandats spéciaux	-	-		-	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total des actifs	70 501 000	1 050 000	1,5 %	69 451 000	-	78 204 019

*Les prévisions du dernier exercice sont redressées afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2012.

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

Affectation 2012-2013 – Fonctionnement et immobilisations



CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

ANNEXE

Rapport annuel 2011-2012

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

RAPPORT ANNUEL 2011-2012

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités appuie l'engagement du gouvernement de renforcer les connaissances et les compétences de la main-d'œuvre de l'Ontario afin de préserver la compétitivité de la province dans l'économie mondiale fondée sur le savoir. L'année dernière, le ministère a appuyé cet engagement au moyen de deux grandes initiatives : La priorité aux étudiants et Emploi Ontario.

Principales initiatives et résultats

L'objectif est d'avoir une main-d'œuvre hautement qualifiée et la population la plus instruite du monde afin de renforcer l'atout compétitif de la province et la qualité de vie.

Éducation postsecondaire

Éducation plus accessible et abordable

Grâce aux progrès réalisés au cours des huit dernières années, l'éducation postsecondaire est abordable et accessible à tous les Ontariennes et Ontariens qualifiés.

Participation accrue des Ontariennes et des Ontariens

Un nombre record d'Ontariennes et d'Ontariens ont maintenant l'occasion de faire des études postsecondaires ou de suivre une formation en apprentissage. En 2011-2012 :

- quelque 210 000 étudiants de plus fréquentent une université ou un collège ou apprennent un métier comparativement à 2002-2003;
- les inscriptions aux établissements d'études postsecondaires augmentent environ cinq fois plus rapidement qu'au cours des années 1990;
- approximativement 41 % des jeunes de 18 à 24 ans fréquentent un collège ou une université, ce qui représente une augmentation par rapport à 35 % en 2002-2003;
- le nombre d'étudiants des cycles supérieurs dans les universités de l'Ontario a augmenté de 57 % depuis 2002-2003;
- le nombre des effectifs inscrits aux 20 universités financées par les deniers publics était de 363 249 et le nombre des effectifs inscrits à plein temps aux collèges financés par les deniers publics était de 181 471;
- au total, 30 578 personnes se sont inscrites à une formation en apprentissage.

Aide financière aux études accrue

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

Le gouvernement veille à ce que les étudiants ontariens puissent compter sur une aide financière pour faire des études au collège ou à l'université. Dans le cadre de la Garantie d'accès aux études, le gouvernement travaille avec les établissements d'enseignement pour veiller à ce que personne ne soit dans l'impossibilité d'aller au collège ou à l'université par manque d'aide financière.

En janvier 2012, le gouvernement a lancé le Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario pour que le coût des études postsecondaires demeure abordable pour les étudiants dont le revenu est faible ou moyen et leurs familles. À partir du semestre d'hiver, les étudiants admissibles d'un programme universitaire ou collégial donnant droit à un grade de premier cycle pourraient recevoir 800 dollars tandis que les étudiants faisant des études donnant droit à un grade collégial de premier cycle ou un certificat pourraient recevoir 365 dollars pour un semestre.

En 2012-2013, les étudiants admissibles qui suivent un programme universitaire ou collégial donnant droit à un grade de premier cycle pourraient recevoir jusqu'à 1 680 dollars tandis que les étudiants qui suivent un programme collégial donnant droit à un grade de premier cycle ou un certificat pourraient recevoir jusqu'à 770 dollars.

- En 2011-2012, l'Ontario a investi environ 1,8 milliard de dollars en subventions et prêts, et notamment le Programme de réduction de 30 % des frais de scolarité en Ontario.
- En 2010-2011, environ 140 millions de dollars ont été affectés à des subventions immédiates visant à améliorer l'accès aux études postsecondaires.
- Plus de 270 000 étudiants ont reçu des fonds du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) en 2010-2011.
- Quatre-vingt-trois pour cent des bénéficiaires du RAFEO, soit environ 197 900 étudiants, fréquentant un collège ou une université en Ontario, étaient admissibles en 2010-2011 à une bourse fédérale et (ou) provinciale du RAFEO fondée sur les besoins.
- Plus du tiers des bénéficiaires du RAFEO qui fréquentent une université ou un collège, soit 93 000 étudiants, ont reçu une aide supplémentaire de la part de leur établissement d'enseignement en 2010-2011 pour compléter l'aide reçue du RAFEO dans le cadre de la Garantie d'accès aux études.
- Le Programme de subventions d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario plafonne la dette annuelle des étudiants à 7 300 dollars pour une année d'études de deux semestres.

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

- Les étudiants qui fréquentent un collège ou une université à temps partiel peuvent maintenant présenter une demande en ligne, ce qui accélère et facilite le processus. Les demandes ainsi présentées en ligne sont automatiquement transmises aux programmes du RAFFO auxquels les étudiants à temps partiel sont admissibles.
- L'application interactive permet aux étudiants d'obtenir de l'information et de vérifier l'état de leur demande de prêt à partir de leur téléphone intelligent. Les personnes qui ont présenté une demande au RAFFO ont maintenant accès en tout temps au montant auquel elles peuvent s'attendre et à la date à laquelle elles devraient recevoir ce montant.
- Les étudiants sont maintenant plus nombreux à rembourser leur prêt du RAFFO. Le taux de défaut de remboursement des prêts ontariens d'études a baissé pour passer à 7,6 % en 2010, une légère diminution par rapport à l'année précédente, et le niveau le plus bas depuis que la province a commencé à mesurer ce taux en 1997.
- L'allocation annuelle pour les livres, les fournitures et l'équipement est indexée annuellement sur l'inflation, pour qu'elle reflète les coûts réels que doivent assumer les étudiants et leurs familles.
- Les étudiants peuvent conserver une plus grande partie du revenu qu'ils gagnent pendant leurs études sans que leur financement du RAFFO soit touché.
- Aucun intérêt ne s'accumule et aucun paiement n'est exigible sur la portion ontarienne de tous les prêts d'études du RAFFO pendant les six premiers mois suivant l'obtention du diplôme. En outre, le gouvernement remboursera les frais d'intérêt pendant cette même période après l'obtention du diplôme.
- Pour les emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières, une aide leur permet de repayer leur prêt en 15 ans (ou en 10 ans pour les emprunteurs qui ont une incapacité permanente). L'emprunteur effectue un paiement abordable, calculé en fonction de son revenu et de la taille de sa famille, et le montant de ce paiement n'excède jamais 20 % du revenu familial.
- Depuis 2011-2012, le gouvernement octroie une bourse d'études supérieures de l'Ontario à 1 000 étudiants supplémentaires, faisant passer le nombre d'étudiants ontariens boursiers des cycles supérieurs de 2 000 à 3 000.
- Les étudiants ont accès à une aide financière accrue pour leurs études. En 2011-2012, le gouvernement a porté le montant maximal des prêts à

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

150 dollars par semaine pour les étudiants célibataires. La limite hebdomadaire pour les étudiants mariés et ceux qui ont des enfants a été augmentée à 350 dollars.

- Pour aider les étudiants mariés, le gouvernement a réduit de 10 % la part de revenu que la conjointe ou le conjoint de l'étudiant doit verser pour contribuer à son éducation. Pour les étudiants mariés et ceux qui ont des enfants à charge, l'allocation automobile est passée à 10 000 dollars.

Soutien des étudiantes et des étudiants autochtones

Le gouvernement s'est engagé à fournir une éducation accessible et de qualité supérieure aux apprenants autochtones.

- En 2011-2012, l'Ontario a consacré plus de 26 millions de dollars par année à l'éducation postsecondaire des Autochtones. Volets du financement :
 - le Fonds des bourses pour les étudiantes et étudiants autochtones, qui accorde une aide financière aux apprenants autochtones par l'intermédiaire des bureaux de l'aide financière des établissements d'enseignement postsecondaire;
 - les programmes des collèges et des universités et les services de soutien pour les apprenants autochtones;
 - le financement des établissements d'enseignement postsecondaire autochtones pour compenser le coût de la prestation des programmes et des services de soutien reconnus par la province pour les apprenants autochtones;
 - les initiatives ciblées pour les apprenants et les organisations autochtones.
- En mars 2011, le gouvernement a lancé le Cadre ontarien d'élaboration des politiques d'éducation postsecondaire et de formation pour les apprenants autochtones au tout premier Rassemblement sur l'éducation postsecondaire autochtone. Ce cadre est le plan gouvernemental pour la prestation de programmes de formation et d'éducation postsecondaire de grande qualité pour les Premières nations, les Métis et les Inuits de l'Ontario.

Soutien à l'éducation postsecondaire en langue française

En 2011-2012, le ministère a financé l'enseignement postsecondaire en langue française à hauteur de 82,9 millions de dollars. Volets du financement octroyé chaque année :

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

- le soutien de plus de 21 000 étudiants francophones qui fréquentent les collèges de langue française et les universités bilingues, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2003-2004;
- l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'éducation postsecondaire et la formation en langue française qui améliorera la qualité des programmes connexes et en facilitera l'accès;
- l'amélioration de l'accès aux programmes et aux services d'éducation postsecondaire en langue française, notamment l'élaboration de ressources d'apprentissage en langue française et l'offre de services de soutien aux étudiants.

Amélioration de l'accès et des occasions pour les groupes sous-représentés de l'Ontario

- L'Ontario a mis sur pied 21 équipes pour l'avancement de l'éducation des pupilles de la Couronne pour aider les jeunes à risque à obtenir un diplôme d'études secondaires puis faire des études postsecondaires, suivre une formation ou obtenir un emploi.
- Le gouvernement a investi 22,8 millions de dollars sur deux ans pour aider quelque 22 880 étudiants de première génération à réussir dans leurs études au collège ou à l'université. Les fonds ont appuyé 39 projets dans des collèges et des universités de la province portant notamment sur l'orientation, le soutien par les pairs, le mentorat, les ateliers d'études ainsi que d'autres services connexes dans les collèges et les universités de toute la province.
- En 2011-2012, l'Ontario a commencé à exempter la pleine valeur des allocations de soins et d'entretien prolongés dans l'évaluation des besoins pour le RAFO. Les pupilles de la Couronne qui ont été sous la tutelle d'une société d'aide à l'enfance jusqu'à leur 18^e anniversaire peuvent recevoir une allocation de soins et d'entretien prolongés pendant une période pouvant atteindre trois ans.

Une expérience étudiante enrichissante

Les étudiants ontariens de niveau postsecondaire sont satisfaits de la qualité de leur expérience d'apprentissage au collège ou à l'université.

- Soixante-dix-neuf pour cent des étudiants de premier cycle qualifient leur expérience d'apprentissage de bonne à excellente.

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

- Soixante-dix-huit pour cent des étudiants de premier cycle affirment que, si c'était à refaire, ils choisiraient la même université que celle qu'ils fréquentent actuellement.
- Soixante-dix-sept pour cent des étudiants qui fréquentent un collège public sont satisfaits de leur expérience.
- Quatre-vingt-un pour cent des personnes qui fréquentent un collège sont satisfaits de la qualité de leur expérience d'apprentissage en général dans leur programme d'étude.

Taux de diplomation supérieurs

L'accès amélioré aux études postsecondaires et les améliorations apportées aux expériences d'apprentissage se sont traduits par une hausse des taux de réussite des étudiants des collèges et des universités.

- Quatre-vingt-un pour cent des étudiants de premier cycle obtiennent maintenant leur diplôme, ce qui représente une augmentation par rapport à 74 % en 2002-2003.
- Soixante-cinq pour cent des étudiants au collège obtiennent maintenant leur diplôme, ce qui représente une augmentation par rapport à 57 % en 2002-2003.

Les diplômés obtiennent de bons emplois rapidement

Les étudiants reçoivent l'éducation de grande qualité dont ils ont besoin pour obtenir de bons emplois et donner à la province un avantage concurrentiel dans l'économie du savoir, à l'heure actuelle et à l'avenir.

- En 2011, 94 % des diplômés des universités de la cohorte 2007-2008 disaient avoir trouvé un emploi dans les deux ans qui ont suivi l'obtention du diplôme, et 83,5 % travaillaient dans des domaines se rapportant à leur programme d'études.
- En 2011, près de 83 % des diplômés des collèges publics de la cohorte 2010-2011 disaient avoir trouvé un emploi dans les six mois qui ont suivi l'obtention de leur diplôme.

Formation des médecins et du personnel infirmier de demain

Un meilleur appui pour les programmes de médecine aide l'Ontario à former plus de médecins et de personnel infirmier.

- Un plus grand nombre de personnes peut s'inscrire en médecine : 260 places ont été créées dans les programmes de médecine de première année, ce qui représente une augmentation de près de 38 % depuis 2002-2003.

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

- Un nouveau campus d'enseignement en médecine s'est ouvert à Mississauga à l'automne 2011, en plus des trois déjà ouverts à Kitchener-Waterloo, à St. Catharines et à Windsor.
- Le nombre d'étudiants en soins infirmiers inscrits en première année à temps plein a augmenté de 28 % de 2005 à 2010.

Améliorer la mobilité des étudiants

Grâce au nouveau système de reconnaissance des crédits de l'Ontario, les étudiants peuvent plus facilement transférer leurs crédits d'un collège ou d'une université à l'autre ce qui leur fait gagner du temps et leur permet de réaliser des économies d'argent. Inauguré en 2011-2012, le nouveau système permet aux étudiants de ne pas reprendre des cours qu'ils ont déjà suivis dans un autre établissement. Ainsi, ils terminent leurs études plus rapidement et regagnent le marché du travail plus précocement.

Emploi et formation

Le gouvernement investit plus de 1 milliard de dollars dans les services d'emploi et de formation chaque année par le biais d'Emploi Ontario.

Programme Deuxième carrière

- Selon un sondage, 74 % des étudiants du programme Deuxième carrière ont trouvé un emploi en moyenne moins d'un an après l'obtention de leur diplôme.
- Depuis juin 2008, le programme Deuxième carrière a aidé plus de 55 000 personnes à suivre une formation.

Emploi Ontario

- Emploi Ontario a créé un service à guichet unique qui permet d'accéder à une gamme complète de programmes d'emploi et de formation pour aider les gens à trouver un emploi et à le garder.
- Les Services d'emploi ont été lancés le 1^{er} août 2010. Le programme est mis en œuvre par un réseau de 170 fournisseurs de services exploitant plus de 400 points de service en Ontario, y compris des services de visite.
- Dans son budget de 2011, le gouvernement de l'Ontario prévoyait un financement additionnel de 22 millions de dollars pour le programme Emplois d'été, soit au total 91 millions de dollars. Le programme a aidé plus de 100 000 étudiants à avoir accès à des emplois et des services.
- Emploi Ontario fournit actuellement des services d'emploi et de formation à plus d'un million de personnes chaque année.

CRÉDIT/POSTE :	3004-1
CRÉDIT :	Politiques stratégiques et programmes
POSTE :	Politiques stratégiques et programmes
TYPE :	Fonctionnement

Programme d'alphabétisation et de formation de base

- Depuis 2011, reconnaissant l'importance de la littératie, le gouvernement provincial a commencé à investir une enveloppe supplémentaire de 44 millions de dollars dans le Programme d'alphabétisation et de formation de base sur trois ans.
- Cet investissement soutient les programmes de 223 organismes dans 340 points de service à travers la province, notamment des collèges, des conseils scolaires et des organismes communautaires.
- En 2011-2012, le gouvernement provincial a aussi prévu une enveloppe supplémentaire de 5 millions de dollars pour appuyer la mise en œuvre du Cadre du Curriculum en littératie des adultes de l'Ontario ainsi que la recherche-développement.

Formation en apprentissage et formation professionnelle

- En Ontario, à l'heure actuelle, plus de 120 000 apprentis apprennent un métier, soit près de 60 000 de plus qu'en 2002-2003.
- Le nombre de nouvelles inscriptions annuelles à des programmes d'apprentissage est passé de 17 100 en 2002-2003 à plus de 29 000 en 2010-2011.
- Au 31 mars 2012, 30 578 apprentis étaient inscrits pour 2011-2012. On a dépassé la cible de 29 000 apprentis pour 2011-2012.
- En 2009, une loi a été adoptée pour établir l'Ordre des métiers de l'Ontario, un organisme de réglementation dirigé par l'industrie pour les métiers spécialisés et la formation en apprentissage.
- L'Ordre adoptera une démarche équilibrée à l'égard de la gouvernance en tenant compte des besoins des employeurs, des employés, des apprentis, de l'économie et de la population générale. La mise en œuvre de l'Ordre s'est poursuivie en 2011-2012 et on prévoit ouvrir l'Ordre au public en janvier 2013.
- L'Ordre déterminera aussi la meilleure façon de gérer une multitude d'enjeux auxquels est confronté le système d'apprentissage dont notamment les ratios compagnons-apprentis et l'accréditation obligatoire pour les travailleurs qualifiés.

CRÉDIT/POSTE : 3004-1
CRÉDIT : Politiques stratégiques et programmes
POSTE : Politiques stratégiques et programmes
TYPE : Fonctionnement

Dépenses réelles provisoires du ministère (M\$) 2011-2012

Fonctionnement	6 939,16
Immobilisations	367,16
Effectif du ministère* (au 31 mars 2012)	1 188

Note : Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2012.

*L'effectif du ministère exclut le nombre d'employés occupant un poste saisonnier, les étudiantes et les étudiants ainsi que les employés en congé.